



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE DU LUNDI 29 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 29 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Fiacre-sur-Maine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, Maire.

Présents : Danièle GADAIS, Maire, Nicolas DEROCHE, Pascal DABIN, Adjoints, Adrien BEL, Valérie BOUCHAUD, Sandrine BOUCHEREAU, Cédric BUSSON, Maggy CONSTANTIN, Joëlle LABAT, Vincent LHOPITAL, Guillaume NEAU, Régine POIRON.

Absents excusés : Sandrine MANDIN-DIRAISON a donné pouvoir à Joëlle LABAT.

Secrétaire de séance : Maggy CONSTANTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2024

Nombre de conseillers : En exercice : 13 Présents : 12 Votants : 13

1. Délibération – Approbation du PV du CM du 18 décembre 2023

Le compte rendu de la séance du CM du 18 décembre 2023 est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Délibération – Tarification Bac à ordures ménagères 2024

La somme forfaitaire demandée par bac « ordures ménagères » utilisé par les usagers de la salle des Vignes est actuellement décomposée comme suit :

- Abonnement 9,92 € ; Levée : 12 €
- Soit un total de 21,92 € / bac utilisé.

Compte tenu que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine, a voté le 19 décembre 2023, les nouveaux tarifs de la redevance incitative, il convient d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs applicables aux bacs à ordures ménagères de la salle des Vignes lorsque celle-ci est louée :

- Abonnement 10,71 € ; Levée : 12 €
- Soit un total de 22,71 € / bac utilisé.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ajuster la somme forfaitaire demandée en fonction de l'évolution votée par ledit conseil communautaire.
- De dire que cette somme forfaitaire sera révisable en fonction du tarif de collecte des ordures ménagères en vigueur au moment de l'occupation de la salle des Vignes.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du Conseil Municipal.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3. Délibération - Délégation dans le domaine de la gestion des biens communaux (lotissement La Métairie)

Il est rappelé que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations Immobilières effectuées par la commune (art. L 2241-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal est seul compétent pour les acquisitions et pour les ventes.

L'article L 2122-21 du CGCT charge le Maire, sous le contrôle du Conseil Municipal, d'une manière générale d'exécuter les décisions du Conseil Municipal et, en particulier, de conserver et d'administrer les propriétés de la commune.

Le Maire, en tant qu'administrateur de la commune, veille donc à la conservation des propriétés communales et ne peut les aliéner. Il n'y a aucune délégation possible du Conseil Municipal au maire en matière de cession de biens immobiliers.

Cependant, le Maire intervient en amont et en aval de la procédure en préparant les décisions du Conseil Municipal, en négociant avec un acheteur ou un vendeur, en exécutant les délibérations pour, par exemple, signer l'acte authentique...

Ainsi, une commune peut aliéner les biens dépendant de son domaine privé.

Pour décider de la cession d'un bien de son patrimoine immobilier, les membres du Conseil Municipal doivent pouvoir choisir en toute connaissance de cause les conditions de la vente et, pour cela, être notamment Informés de la valeur de l'immeuble.

Il résulte des obligations qui précèdent que le Conseil Municipal doit délibérer à deux reprises :

- une première fois pour adopter le principe de la cession et éventuellement ses modalités ;
- une seconde fois pour en préciser les conditions, en particulier le prix, au vu de l'estimation des Domaines, et autoriser la signature de l'acte de vente par le Maire.

Lorsqu'il a un projet de cession, le Maire saisit donc le Conseil Municipal en lui soumettant le projet qu'il a préparé.

Le Conseil Municipal est appelé notamment :

- à décider si la vente aura lieu à l'amiable (de gré à gré),
- à décider si la vente aura lieu en recourant à la procédure de l'adjudication publique, dans le respect des règles fixées par l'article L. 2241-6 du CGCT

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle projette de mettre en vente les terrains viabilisés du lotissement situé à la Métairie.

Il s'agit des lots suivants :

- lot n°1 : parcelle B 2185 d'une superficie de 518 m²
- lot n°2 : parcelles B 2186 et B 2197 d'une superficie de 451 m²
- lot n°3 : parcelles B 2187 et B 2198 d'une superficie de 444 m²
- lot n°4 : parcelles B 2188 et B 2196 d'une superficie de 391 m²
- lot n°5 : parcelles B 2189, B 2192 et B 2195 d'une superficie de 416 m²

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- d'acter le principe de la cession à l'amiable des terrains susmentionnés
- l'autorisation d'effectuer toutes les opérations à la cession desdits terrains

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Délibération : Tarification location Salle des Vignes 2024

Compte tenu des dépenses et des recettes enregistrées depuis 2022, il est proposé d'augmenter les tarifs pour les locations de 2024 des catégories 1, 2 et 3 de 4,9 % (arrondi à l'euro près), soit le taux d'inflation de 2023.

	Première Catégorie		Deuxième Catégorie		Troisième Catégorie	
SALLES	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Bar	127 € 38 €	133 € 40 €	144 € 43 €	151 € 45 €	144 € 43 €	151 € 45 €
Bar – Salle scénique (+ Salle annexe)	504 € 151 €	529 € 159 €	717 € 215 €	752 € 226 €	1 293 € 389 €	1 356 € 407 €
Bar – Salle scénique - Cuisine	731 € 219 €	767 € 230 €	1 092 € 330 €	1 146 € 344 €	1 293 € 389 €	1 356 € 407 €
	844 € 253 €	885 € 266 €				
Salle entière	958 € 288 €	1 005 € 301 €	1 208 € 362 €	1 267 € 380 €	1 293 € 389 €	1 356 € 407 €

En italiques : Tarif de l'acompte versé lors du dépôt du contrat (30% du montant total de la location)

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE FIXER** les tarifs de location de la salle des Vignes pour l'année 2024 comme présentés ci-dessus.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Délibération - Tarification cimetière et columbarium 2024

Les tarifs des concessions cimetière et columbarium ont été votés pour la dernière fois par le Conseil Municipal le 9 mai 2023.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPLIQUER** aux tarifs actuels une augmentation moyenne de 4,9 %, soit le taux d'inflation de 2023. Les nouveaux tarifs seront applicables, à compter du 1^{er} février 2024 :

Tarifs	2022	2023	Propositions 2024
Tarifs concessions cimetière/cavurnes			
15 ans	140 €	143 €	150 €
30 ans	266 €	271 €	284 €
50 ans	474 €	482 €	506 €
Tarifs concessions columbarium			
15 ans	536 €	545 €	572 €
30 ans	851 €	865 €	907 €
Taxe vacation funéraire			
	21 €		

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Délibération – Subventions 2024 aux associations

La commission « Vie Associative » a examiné les demandes de subventions des différentes associations, en application du règlement d'attribution des subventions adopté en Conseil Municipal le 29 juin 2015. Ces dépenses seront imputées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations ».

La commission propose d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

Associations	Montant versé en 2022	Montant versé en 2023	Propositions 2024	Vote
Associations sportives – TOTAL	2 400 €	2 400 €	2 400 €	
BASKET SUD LOIRE	680 €	670 €	670 €	P : 13
FCCV	1 300 €	1 290 €	1 310 €	P : 13
TENNIS CLUB Sèvre et Maine	420 €	440 €	420 €	P : 13
Autres associations – TOTAL	1 050 €	1 250 €	950 €	
Comité de jumelage	750 €	750 €	750 €	P : 13
Don du sang bénévole	-	-	-	P : 13
Saint Hubert de Saint-Fiacre	200 €	200 €	200 €	P : 12 A : 1
TOTAL	3 450 €	3 650 €	3 350 €	

Les subventions sont votées ligne à ligne par les membres du conseil municipal. M. Pascal DABIN ne participe pas au vote concernant l'attribution de la subvention à l'association Saint Hubert de Saint Fiacre dont il est président.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Délibération – Mise à jour du règlement de la salle Victor Hugo

Considérant que la mise à disposition de la salle annexe de la Mairie a nécessité l'établissement d'un règlement intérieur dans lequel ont été définies les modalités d'utilisation de cet espace (utilisateurs, modalités de réservation, obligations...) ;

Considérant que ledit règlement a été adopté en Conseil Municipal le 7 septembre 2020 ;

Considérant qu'une consultation des habitants été lancée du 15 janvier au 28 février 2023 afin de soumettre 3 propositions de nom pour la salle annexe : Salle Les Ceps, Salle Echichens, Salle Victor Hugo ;

Considérant que l'appellation retenue est « Salle Victor Hugo » ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise à jour du règlement intérieur de la salle, laquelle sera annexée à la présente délibération.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Urbanisme – DIA à l'ordre du jour. Etat des dossiers en cours (Pascal)

1 DIA est à l'ordre du jour

- N°044 159 24 A0001 - 7 rue du Coteau – parcelles n° B 1014, B 1015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de ne pas exercer son droit de préemption.

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'appui de la convocation. Cet état n'appelle pas de remarque particulière.

9. Points sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHE présente l'avancée des dossiers de la commission COPROF (Projets Finances) :

Budget 2024 :

- En cours d'élaboration par la commission et les services administratifs
- Réunion budgétaire prévue le 11/03 à 20h

École :

- Travaux de signalisation PMR réalisés
- Fibre installée le 17/01

Mairie :

- finalisation des aménagements en régie en cours de
- Fibre installée le 16/01

Madame Joëlle LABAT présente l'avancée des dossiers de la commission Enfance, Famille, Aînés, Vie Associative et Animations :

Associations :

- Moment de convivialité avec les présidents d'association tenue le 26/01. 9 associations étaient représentées.

Périscolaire :

- Gouters composés de pain et chocolat servis 2 fois per semaine aux enfants.

Restaurant scolaire :

- Utilisation des serviettes en tissu étendue à l'ensemble du 1^{er} service (Maternelles – CP) depuis la rentrée de janvier 2024. Les retours de cette nouvelle organisation sont positifs.
- Retours positifs également concernant les menus du prestataire
 - A noter qu'une augmentation de 10% des tarifs a été annoncée à compter du 01/03/2024. Une rencontre avec le prestataire est à organiser prochainement pour échanger à ce sujet.

Passeport du civisme :

- Etude de mise en place en cours.
- Une rencontre avec M. Daniel ROBIN, adjoint de Divatte sur Loire est prévue le 23/02. Cette commune a mis en place ce dispositif depuis maintenant 2 ans.

Sécurisation routière

- Rue du Coteau : une proposition d'aménagement de la rue a été finalisée.

10. Points divers

Madame le Maire rend hommage à Pierre GADBY et ancien conseiller municipal.

« C'est avec tristesse que nous avons appris le 31 décembre dernier le décès de M. Pierre GADBY. L'équipe municipale lui rend hommage. C'est en 1993 que Pierre GADBY, son épouse Myriam et leurs deux enfants sont venus habiter Saint-Fiacre.

Pierre s'est très vite investi dans la vie de la commune et a tissé des liens chaleureux avec les habitants. Dès 1995, il a fait partie du jumelage, nouant des relations régulières avec les familles d'Echichens.

Conseiller municipal de 1995 à 2008 (sous les mandatures de M. Jean- Yves LECOQ), Pierre GADBY a créé en 1999 le magazine municipal dans sa forme actuelle. En 2002, il avait œuvré avec d'autres membres du conseil municipal de l'époque à la renaissance du concours des muscadet de Saint Fiacre.

Très attaché à la commune, à son terroir et à ses habitants, nous garderons le souvenir d'un homme jovial et chaleureux. »

Dates à retenir :

- 02/02/2024 à 19h (Salle des Vignes) : Accueil des nouveaux habitants et bébés :
- 09/03/2024 Concours des vins 2024 :
- 11/03/2024 à 20h Réunion budgétaire :
- 25/03/2024 à 20h Prochain CM :

Inauguration de la mairie :

- Prévue le 23/03/2024 à 11h.

Villes et Villages où il fait bon vivre :

Le 28/01, le palmarès 2023 des Villes et Villages où il fait bon vivre est paru dans le JDD. Il s'agit d'un classement de 34 808 communes françaises, répertoriées selon les critères suivants :

- Qualité de vie
- Sécurité
- Santé
- Transports
- Commerces et services
- Education
- Protection de l'environnement
- Finances et impôts locaux
- Solidarité
- Sports et loisirs
- Attractivité immobilière

Sur le top 500 des villages de moins de 2 000 habitants, Saint Fiacre sur Maine figure, pour 2023, à la 377^e place (422^e en 2022 et 491^e en 2021). La commune occupe la 1^{ère} place au niveau du département de Loire-Atlantique.

Madame le Maire exprime sa satisfaction face à ce classement. A ce titre, elle affirme que cette reconnaissance relève de l'action collective des élus et des agents de la commune, mais aussi de l'engagement indéniable des associations, des bénévoles et de tous les habitants pour construire et faire vivre la commune.

11. Questions orales

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54

Signature du Maire
Danièle GADAIS

Signature de la secrétaire de séance
Maggy CONSTANTIN



